

LE PRÉSIDENT

**Compte-rendu du conseil de communauté du**

**20 février 2014**

Publié par extrait en application de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille quatorze, le 20 février, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS, salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Conseil de communauté : 13/02/2014

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**BOIGNY-SUR-BIONNE** : Mme Michèle FOULIARD (jusqu'à 19 h 35 puis pouvoir à Mme WOJCIK), M. Jean-Roger PLANÇON  
**BOU** : Mme Nicole WOJCIK  
**CHANTEAU** : Mme Eveline BLIN, M. Jean-Pierre LEIZOUR  
**CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA)** : M. Jean-Marc BERNARD, M. Nicolas BONNEAU (jusqu'à 19 h 10 puis pouvoir à M. BERNARD), M. Jean-Louis FABRE  
**CHECY** : Mme Virginie BAULINET  
**COMBLEUX** : M. Jacques BIE  
**FLEURY-LES-AUBRAIS** : M. Jean-Pierre BARNOUX, M. Pierre BAUCHET, Mme Edith FOUCHER, Mme Monique LEMOINE, M. Bernard MEUNIER  
**INGRE** : M. Alfred DOMAGALA, M. Arnaud JEAN (jusqu'à 20 h 00)  
**MARDIE** : M. Pierre CHARRON  
**MARIGNY-LES-USAGES** : M. Eric ARCHENAUULT, M. Gilles LENDOM  
**OLIVET** : M. Philippe BELOUET, Mme Sophie PALANT, M. Jean-Michel PELLE représenté par Mme Guylaine MARAVAL (à partir de 18 h 15), M. Michel ROQUES, M. Hugues SAURY  
**ORLEANS** : M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Isabelle BARANGER, Mme Béatrice BARRUEL, M. Laurent BLANLUET (jusqu'à 19 h 45 puis pouvoir à Mme CARRE), M. Michel BRARD (jusqu'à 19 h 45), Mme Florence CARRE, M. Olivier CARRE (jusqu'à 19 h 30 puis pouvoir à Mme CASTERET), Mme Christel CASTERET, Mme Muriel CHERADAME, Mme Anne D'AUX, Mme Aude DE QUATREBARBES, M. François FOUSSIER, Mme Martine GRIVOT, M. Serge GROUARD, Mme Alexandrine LECLERC, M. Michel MARTIN, M. Florent MONTILLOT (à partir de 18 h 35), M. Philippe PEZET (à partir de 19 h 25), Mme Marie-Thérèse PILET-DUCHATEAU, Mme Muriel SAUVEGRAIN, Mme Thérèse SUIRE  
**ORMES** : Mme Jeanne GENET, M. Alain TOUCHARD  
**SAINT-CYR-EN-VAL** : M. Christian BRAUX, M. Claude QUITET  
**SAINT-DENIS-EN-VAL** : M. Jacques MARTINET (jusqu'à 19 h 45), M. Jérôme RICHARD  
**SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN** : M. Pierre MOREAU, M. Christian OLIVE  
**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : M. Christophe LAVIALLE, M. Bruno MALINVERNO, Mme Colette MARTIN, M. Dominique RONCERAY (à partir de 18 h 15), M. David THIBERGE (jusqu'à 19 h 30)  
**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : M. Christophe CHAILLOU (à partir de 18 h 20), M. Lucien DENIAU, M. Pascal LAVAL (jusqu'à 19 h 15 puis pouvoir à Mme MOULIN), Mme Anne-Marie MOULIN, M. Marceau VILLARET  
**SAINT-JEAN-LE-BLANC** : M. Christian BOIS, Mme Françoise GRIVOTET, M. Jackie ZINSIUS (pouvoir à M. BOIS jusqu'à 18 h 45 puis présent)  
**SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN** : M. Thierry COUSIN, M. Jean-Claude HENNEQUIN  
**SARAN** : M. Bernard DUGALLEIX, M. Christian FROMENTIN, M. Roger RUFFIER  
**SEMOY** : M. Laurent BAUDE, M. Pierre ODY



**ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :**

**INGRE** : M. Christian DUMAS donne pouvoir à M. Alfred DOMAGALA  
**MARDIE** : M. Christian THOMAS donne pouvoir à M. Pierre CHARRON  
**ORLEANS** : Mme Corine PARAYRE donne pouvoir à Mme Thérèse SUIRE, Mme Brigitte RICARD  
donne pouvoir à Mme Alexandrine LECLERC  
**SAINT-DENIS-EN-VAL** : Mme Marie-Philippe LUBET donne pouvoir à M. Jérôme RICHARD  
**SARAN** : M. Jean-Paul VANNEAU donne pouvoir à M. Bernard DUGALLEIX

**ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

**CHECY** : M. Rémy RABILLARD, M. Jean-Vincent VALLIES  
**ORLEANS** : M. Gérard BESSON, Mme Alexandra DE CHANGY

M. Jacques BIE remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre de délégués composant l'assemblée</b> .....	<b>84</b>
Nombre de délégués en exercice .....	84
Quorum .....	43

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

**ASSEMBLEES DELIBERANTES**

**AD 01 - Assemblées délibérantes - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 17 décembre 2013**

Le conseil de communauté a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 17 décembre 2013.

**AD 02 - Assemblées délibérantes - Compte rendu des décisions prises par le président sur délégation du conseil de communauté**

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises ainsi que des marchés à procédure adaptée compris entre 4 000 et 50 000 € HT passés en vertu de la délégation qui a été accordée au Président par la délibération n° 2204 du conseil de communauté du 19 novembre 2009 modifiée en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

**AD 03 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 6 février 2014 sur délégation du conseil de communauté**

Le conseil de communauté a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 6 février 2014 en vertu de la délibération n° 2205 du conseil de communauté du 19 novembre 2009 prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

**FINANCES**

**FIN 01 - Finances - Implantation d 'IKEA - Accord de reversement fiscal avec la communauté de communes du canton de la Ferté Saint-Aubin - Décision de principe**

Le conseil de communauté :

- a approuvé le principe d'un reversement fiscal, au profit de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire,

- a approuvé le principe d'une garantie de ressources accordée à la communauté de communes du canton de La-Ferté-Saint-Aubin, dans l'hypothèse où la commune d'Ardon rejoindrait la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.



FIN 02 - Finances - Gestion des déchets - Déchetteries - Accueil des professionnels - Tarif pour 2014  
- Approbation

Le conseil de communauté a décidé de fixer le tarif 2014 relatif à l'apport des déchets des professionnels en déchetterie, à compter du 1er mars 2014, comme suit :

CATEGORIE DE DECHETS	Limitation	Tarif HT à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2014	
		<b>Coût HT €/unité</b>	
Bois (conformes <sup>(1)</sup> )	5 m <sup>3</sup> / apport	13,00 €	
Cartons		0,00 €	
Incinérables (dont bois non conformes)		19,00 €	
Inertes (gravats)		16,50 €	
Métaux		0,00 €	
Non valorisés		30,50 €	
Plâtre <sup>(2)</sup>		24,00 €	
Souches (0,15<Ø<1 m)		16,00 €	
Végétaux		10,00 €	
<b>DEEE</b>			<b>Coût HT €/unité</b>
Lampes	> 10 unités / an	0,50 €	
GEM Froid <sup>(1)</sup>	> 2 unités / an <sup>(4)</sup>	13,00 €	
GEM non froid <sup>(2)</sup>		6,00 €	
Ecrans		8,00 €	
PAM <sup>(3)</sup>		3,00 €	
Papiers, Corps creux, piles, verre, Palettes <sup>(5)</sup> , batteries, huiles moteur, lampes	Petite quantité	GRATUIT	
<b>Déchets toxiques</b>		<b>Coût HT €/kg</b>	
Acides	50 kg / apport	1,10 €	
Bases		1,10 €	
Solvants liquides		0,62 €	
Solides pâteux		0,53 €	
Aérosols		1,79 €	
Combustibles		1,79 €	
Produits de laboratoire		2,36 €	
Produits mercuriels		6,91 €	
Produits phytosanitaires		1,79 €	
Autres Produits identifiés		2,36 €	
Produits non identifiés		6,35 €	
Filtres à huile minérale		0,20 €	
Huiles de friture		0,00 €	
Radiographie		unité	0,00 €

		<b>Coût HT €/m3</b>
Si déchets non triés ou dépôt non autorisé	5 m3 / apport	35,50 €



FIN 03 - Finances - Immobilière Val de Loire - Acquisition amélioration de 26 logements situés rue Adèle Lanson à Saint Jean le Blanc - Garantie d'un emprunt de 197 783 € à hauteur de 50% - Approbation -

Le conseil de communauté:

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 98 891,50 €, représentant 50% d'un emprunt de 197 783,00 €, que la SA HLM Immobilière Val de Loire se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce financement se compose d'un prêt PLUS de 197 783,00 €.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention qui sera passée entre la SA HLM Immobilière Val de Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FIN 04 - Finances - SA HLM France Loire - Construction de 10 logements situés rue de la Rosette à Saint Jean le Blanc - Garantie d'un emprunt de 100 000 € à hauteur de 50% - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 50 000,00 €, représentant 50% d'un emprunt de 100 000,00 €, que la SA H.L.M. France Loire se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce financement se compose d'une ligne de prêt PLUS de 100 000,00 €.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention qui sera passée entre la SA H.L.M. France Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FIN 05 - Finances - SA HLM France Loire - Construction de 7 logements situés 9 rue de l'Enfer à La-Chapelle-Saint-Mesmin - Garantie d'un emprunt de 1 157 077 € à hauteur de 50% - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 578 538,50 €, représentant 50% d'un emprunt de 1 157 077 €, que la SA H.L.M. France Loire se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce financement se compose d'une ligne de prêt PLS de 269 985 €, d'une ligne de prêt PLS FONCIER de 385 692 € et d'une ligne de prêt CPLS de 501 400 €.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention qui sera passée entre la SA H.L.M. France Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.



FIN 06 - Finances - Logis Cœur de France - Construction de 36 logements PSLA - Résidence "Les portes d'Orléans" à Orléans - Garantie d'un emprunt de 3 941 202 € à hauteur de 50 % - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 970 601,00€ représentant 50% d'un emprunt PSLA de 3 941 202,00 €, que la SACIC HLM Logis Cœur de France se propose de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Loire Centre,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Épargne Loire Centre et la SACIC HLM Logis Cœur de France
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-président délégué à signer la convention de garantie qui sera établie entre la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et la SACIC HLM Logis Cœur de France.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DE 01 - Développement économique - Centre de formation d'apprentis - Projet de reconfiguration pédagogique des locaux - Concours restreint de maîtrise d'œuvre - Approbation du marché de maîtrise d'œuvre à passer avec le groupement L'HEUDE & L'HEUDE/EGIS Bâtiments/AIDA Acoustique/CHEVALIER – FRINAULT

Le conseil de communauté a :

- approuvé le marché de maîtrise d'œuvre à passer avec l'équipe lauréate du concours, à savoir la SARL L'HEUDE&L'HEUDE ARCHITECTES (45100 ORLEANS) représentée par Michel L'HEUDE architecte et mandataire du groupement, EGIS BATIMENTS Centre Ouest représenté par Laurent FAGGION, AIDA ACOUSTIQUE représenté par Karine LE TYRANT, CHEVALIER-FRINAULT paysagistes représentés par Michel FRINAULT, pour un montant de 318 488,55 € HT, soit 382 186,26 € TTC (TVA 20%)

- a autorisé le Président à signer ledit marché,

- a approuvé conformément à l'avis du jury l'attribution de la totalité des primes aux 3 candidats admis à concourir étant précisé que pour l'équipe lauréate, cette prime vaut avance et vient en déduction de la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre.

DE 02 - Développement économique - Action économique - Rapprochement des équipes économiques de la communauté d'agglomération, du département du Loiret, de l'agence de développement économique du Loiret (ADEL), de la chambre de commerce et d'industrie du Loiret (CCIL) et de l'UDEL - Constitution d'un groupement d'intérêt public (GIP) - Décision de principe

Le conseil de communauté:

- a approuvé le principe de création d'un GIP entre les différents partenaires économiques du Loiret que sont le département du Loiret, l'ADEL, la CCIL, l'UDEL et la communauté d'agglomération,

- a autorisé le président à négocier la convention constitutive du GIP afin qu'elle puisse être approuvée par le conseil de communauté lors d'une prochaine séance.

DE 03 - Développement économique - Action économique - Création d'un magazine économique commun - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec la chambre de commerce et d'industrie du Loiret, le département du Loiret, l'agence de développement économique du Loiret et l'UDEL

Le conseil de communauté a approuvé la convention de partenariat entre la chambre de commerce et d'industrie du Loiret, le département du Loiret, l'agence de développement économique du Loiret et l'UDEL visant à la mise en place d'un magazine économique commun à l'ensemble des partenaires économiques, et a autorisé le président à signer ladite convention et tous documents liés à cette affaire.



DE 04 - Développement économique - Commune de Saint-Cyr-en-Val - Extension est du parc d'activités de la Saussaye - Bilan de la concertation préalable – Approbation

Le conseil de communauté a approuvé le bilan de la concertation portant sur l'opération de la ZAC extension est du parc d'activités de la Saussaye suivant les orientations figurant dans la délibération.

DE 05 - Développement économique - Commune de Saran - ZAC du Champ Rouge - Concession d'aménagement passée avec la SEMDO - Prolongation du délai de la concession - Approbation d'un avenant n° 1

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 1 à la concession d'aménagement, ayant pour objet de la prolonger de deux ans et de modifier le bilan prévisionnel de l'opération et a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant n° 1 et tout document y afférent.

DE 06 - Développement économique - Commune d'Ingré - ZAC des Guettes - Approbation du cahier des charges de cession de terrains et de son annexe

Le conseil de communauté :

- a approuvé le cahier des charges de cession de terrains de la ZAC des Guettes et l'ensemble des fiches de prescriptions en matière d'urbanisme, d'architecture, de paysage et d'environnement applicable à chaque îlot (8 îlots),
- a autorisé le président ou son représentant à signer tout cahier des charges de cession de terrains ultérieur y compris la fiche technique de prescriptions en matière d'urbanisme, d'architecture, de paysage et d'environnement.

DE 07 - Développement économique - commune de Saran - Site Quelle - Lancement d'une procédure de dialogue compétitif pour la conclusion d'une cession immobilière avec charges d'intérêt général - Approbation du cahier des charges de l'appel à projets

Le conseil de communauté :

- a décidé le lancement d'une procédure de dialogue compétitif en vue de la conclusion d'une cession immobilière avec charges d'intérêt général concernant le site Quelle,
- a approuvé le cahier des charges de l'appel à projet correspondant,
- a approuvé le versement d'une prime aux candidats évincés d'un montant maximum de 30 000 €,
- a autorisé M. le Président à signer les documents relatifs à la poursuite de la procédure.

DE 08 - Développement économique - Communes d'Ingré, de La Chapelle-Saint-Mesmin et de Saint-Jean-de-la-Ruelle - Parc d'activités ADELIS - Approbation d'un contrat-cadre de parc à passer avec les communes et l'association ADELIS

Le conseil de communauté :

- a approuvé le contrat-cadre du parc d'activités ADELIS et son annexe à passer avec les communes d'Ingré, de La Chapelle-Saint-Mesmin, de Saint-Jean-de-la-Ruelle et l'association ADELIS ayant pour objet de contractualiser des actions conjointes afin de répondre aux enjeux d'attractivité du territoire et d'accompagnement des entreprises locales,
- a autorisé le Président à signer ledit contrat-cadre et à engager les dépenses correspondantes au programme d'actions.



DE 09 - Développement économique - Commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle - Réhabilitation de la pépinière d'entreprises - Marché public de maîtrise d'oeuvre n° 2012-006 passé avec le groupement d'entreprises solidaires CS Architecture/SOGETI/CEBI 45 - Approbation d'un avenant n° 2

Le conseil de communauté :

- a approuvé la passation d'un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre passé avec le groupement CS Architecture/SOGETI/CEBI 45, d'un montant de 1 500 € HT, visant à assurer la maîtrise d'oeuvre des travaux liés à la finition des travaux de bardage, dans le cadre de la réhabilitation de la pépinière de Saint-Jean de la Ruelle,
- a autorisé le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document à cet effet.

DE 10 - Développement économique - Commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle - Réhabilitation de la pépinière d'entreprises - Marché public de maîtrise d'oeuvre n° 2012-006 passé avec le groupement d'entreprises solidaires CS ARCHITECTURE / SOGETI / CEBI 45 - Règlement amiable de litige - Approbation d'un protocole transactionnel

Le conseil de communauté :

- a approuvé le principe de la conclusion d'une transaction destinée à mettre fin au différend opposant la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire au groupement solidaire CS ARCHITECTURE / SOGETI / CEBI 45,
- a approuvé le protocole transactionnel correspondant à conclure avec le groupement solidaire CS ARCHITECTURE / SOGETI / CEBI 45, prévoyant le versement par celui-ci d'une indemnité forfaitaire et définitive d'un montant de 13 000 €,
- a autorisé M. le Président à signer ledit protocole transactionnel.

DE 11 - Développement économique - Charte agricole - Attribution d'une subvention à l'association " Open Agrifood Orléans - Rendez-vous international de l'agriculture, de l'alimentation et de la distribution responsables " - Approbation d'une convention à passer avec l'association

Le conseil de communauté :

- a décidé d'attribuer à l'association « Open Agrifood Orléans – Rendez-vous international de l'agriculture, de l'alimentation et de la distribution responsables » une subvention d'un montant de 25 000 euros pour l'organisation du congrès Open Agrifood Orléans,
- a approuvé la convention d'attribution de subvention correspondante à passer avec l'association « Open Agrifood Orléans – Rendez-vous international de l'agriculture, de l'alimentation et de la distribution responsables » et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

DE 12 - Développement économique - Aide économique - Commune de Saran - Convention à passer avec la société John Deere – Approbation

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention à passer avec la société SAS John Deere ayant pour objet de déterminer le niveau et les modalités d'intervention de la communauté d'agglomération dans le cadre du développement de l'entreprise, la participation de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire s'élevant à 62 500 €,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.



DE 13 - Développement économique - Aide économique - Convention passée avec la société Footways - Prolongation de la durée - Approbation d'un avenant n° 1

Le conseil de communauté :

- a décidé d'attribuer à la société Footways un délai supplémentaire de 30 mois, soit jusqu'au 30 juin 2015, afin de lui permettre de réaliser les objectifs fixés dans la convention,

- a approuvé l'avenant n° 1 à la convention passée avec la société Footways et a autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1.

## **TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

TDD 01 - Territoires et développement durable - Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise - Attribution de la subvention pour l'année 2014

Le conseil de communauté a décidé d'attribuer à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2014, d'un montant de 1 100 000 €.

TDD 02 - Territoires Développement durable- Action foncière - Commune d'Orléans - Ilot de la tête nord du pont de l'Europe - Projet d'implantation du siège du Crédit Mutuel du Centre - Approbation d'un protocole d'accord à passer avec le Crédit Mutuel du Centre

Le conseil de communauté a approuvé le protocole d'accord à passer avec le Crédit Mutuel du Centre ayant pour objet la réservation au profit de ce dernier d'un terrain situé rue du Faubourg Madeleine à Orléans, cadastré section AK n° 228p et le cadrage des étapes nécessaires à la détermination des éléments qui devraient conduire à la conclusion d'une promesse de vente et a autorisé Monsieur le Président à signer le protocole d'accord.

TDD 03 - Territoires et Développement durable - Action foncière - Aménagement de l'espace communautaire - Travaux de démolition - désamiantage - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec l'EPFL

Le conseil de communauté a approuvé la convention fixant les modalités du groupement de commandes à passer avec l'EPFL pour les travaux de démolitions / désamiantage et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

TDD 04 - Territoires et Développement durable - Action foncière - Opérations de travaux sur programmes pluriannuels - Accord-cadre de travaux de démolitions / désamiantage - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Approbation du dossier de consultation des entreprises

Le conseil de communauté a décidé de lancer une procédure sur appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un accord-cadre multi-attributaires pour les démolitions / désamiantage et a approuvé le dossier de consultation des entreprises en vue de la passation de l'accord-cadre multi-attributaires.

TDD 05 - Action foncière - Commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle - Axe " Extension urbaine-1/4 Nord-Ouest " - Approbation de la convention de portage avec l'Etablissement Public Foncier Local du Loiret (EPFL du Loiret) d'un bien non bâti appartenant à la SCI la Jarretièrre et aux consorts POPELIN

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention de portage à passer avec l'EPFL du Loiret pour l'acquisition d'immeubles appartenant à la SCI la Jarretièrre et aux consorts POPELIN, en nature de sol nu, cadastrés section AK n° 236, 490p, 240p ; section AD n° 194, 195p et section AE n° 290, 288, 283, 259, 258, 434, 432, 446, 239p, 305, 306, 307, 532, pour une durée de 4 ans, dont le financement est demandé selon l'option 1 (par annuités constantes du prix de rétrocession et des frais de portage) ;

- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention de portage.



TDD 06 - Action foncière - Commune de Fleury-les-Aubrais (71 rue Danton) - Axe "Requalification Urbaine - Zone Dessaux-Les Aubrais " - Approbation de la convention de portage avec l'Etablissement Public Foncier Local du Loiret (EPFL du Loiret) d'un bien bâti appartenant à Mme Laurinda RODRIGUES DE SOUSA

Le conseil de communauté a approuvé la convention de portage de ce bien, à passer avec l'EPFL du Loiret pour l'acquisition d'un immeuble bâti à usage d'habitation appartenant à Monsieur RODRIGUES DE SOUSE sis 71 rue Danton à Fleury-les-Aubrais, cadastré section AD numéro 15, pour une durée de 4 ans, dont le financement est demandé selon l'option 1 (par annuités constantes du prix de rétrocession et des frais de portage) et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention de portage.

## **GESTION DES DECHETS**

GD 01 - Gestion des déchets - Déchetteries -Règlement intérieur - Mise à jour – Approbation

Le conseil de communauté a approuvé le règlement intérieur des déchetteries mis à jour.

GD 02 - sans objet

GD 03 - Gestion des déchets - Développement de la filière du réemploi sur le territoire de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire- Lancement d'un appel à projets

Le conseil de communauté :

- a approuvé le lancement d'un appel à projets visant au développement de l'offre de réemploi sur le territoire de la communauté d'agglomération,

- a approuvé le règlement de l'appel à projet et la convention type ayant pour objet de définir les conditions d'attribution du soutien financier aux structures dont les projets auront été retenus par la communauté d'agglomération,

- a donné délégation au Président pour signer ces conventions.

GD 04 - Gestion des déchets - Filière des textiles, linge et chaussures - Approbation d'une convention de soutien / partenariat à passer avec l'éco-organisme agréé ECO TLC

Le conseil de communauté a approuvé la convention d'adhésion à l'éco-organisme Eco-TLC et a autorisé Monsieur le Président à signer la dite convention.

GD 05 - Gestion des déchets - Collecte - Acquisition de colonnes enterrées- Marché public de fournitures - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Approbation du dossier de consultation des entreprises

Le conseil de communauté :

- a décidé le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de fournitures, à bons de commande, ayant pour objet l'acquisition et la pose de colonnes enterrées pour la collecte des déchets,

- a approuvé le dossier de consultation des entreprises correspondant et a autorisé M. le Président à signer les documents relatifs à la poursuite de la procédure.

GD 06 - Gestion des déchets -Prestation de maintenance préventive et corrective des colonnes enterrées et semi-enterrées- Marché public de prestations de service - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Approbation du dossier de consultation des entreprises

Le conseil de communauté :

- a décidé le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de prestations de service, à bons de commande, ayant pour objet la maintenance préventive et corrective des colonnes enterrées et semi-enterrées pour la collecte des déchets,



- a approuvé le dossier de consultation des entreprises correspondant et a autorisé M. le Président à signer les documents relatifs à la poursuite de la procédure.

GD 07 - Gestion des déchets - Acquisition de bennes à ordures ménagères et de pièces détachées associées - Marché public de fournitures - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Approbation du dossier de consultation des entreprises

Le conseil de communauté :

- a décidé le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de fournitures ayant pour objet l'acquisition de bennes à ordures ménagères et pièces détachées associées, prestation scindée en deux lots :

- Lot n° 1 : fourniture de châssis 26 T et pièces détachées associées
- Lot n° 2 : fourniture de caissons et lève-conteneurs pour châssis 26 T et pièces détachées associées

- a approuvé le dossier de consultation des entreprises correspondant et a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document à cet effet.

GD 08 - Gestion des déchets - Aliénation de biens mobiliers - Benne à ordures ménagères - Cession à la société ALOCAM

Le conseil de communauté a approuvé la cession de la benne à ordures ménagères immatriculée BE-685-ET pour un montant global et forfaitaire de 42 000 € TTC, à la société ALOCAM et a autorisé le président à signer tout document relatif à cette affaire.

GD 09 - Gestion des déchets - Contribution au recyclage des papiers - Adhésion à l' éco-organisme ECO FOLIO - Approbation de la convention

Le conseil de communauté a approuvé le contrat d'adhésion avec l'éco-organisme Ecofolio relative à l'acquittement de l'éco-contribution des papiers qu'elle émet chaque année et a autorisé M. le Président à signer ledit contrat en utilisant une signature électronique.

## **COHESION SOCIALE**

CS 01 - Plan local pour l'insertion et l'emploi - Deuxième programmation 2014 - Attribution de subventions aux organismes d'insertion et aux organismes de formation - Approbation de conventions

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'attribution aux organismes d'insertion et aux organismes de formation des subventions suivantes :

- **Les actions pour favoriser l'employabilité :** ..... **20 000 €**  
INFREP : L'atelier "Look emploi" : ..... 20 000 €
- **Atelier Chantier d'insertion / entreprise d'insertion :** ..... **20 000 €**  
LES RESTAURANTS DU COEUR « Jardins du Cœur de Saint Jean de Braye » : ....20 000 €

**Soit un montant total de :** ..... **40 000 €**

- a approuvé les conventions correspondantes et autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions.



CS 02 - Plan local pour l'insertion et l'emploi - Renouvellement de la convention de coopération avec Pôle emploi

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 2 à la convention de coopération passée avec Pôle emploi ayant pour objet d'optimiser les relations partenariales entre le PLIE et Pôle emploi,
- a autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2.

CS 03 - Insertion par l'activité économique - 2<sup>ème</sup> programmation 2014 - Attribution de subventions aux associations d'insertion et organismes de formation - Approbation de conventions

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'attribution aux associations d'insertion et aux organismes de formation des subventions suivantes :

les associations intervenant auprès d'un public jeune 200 000 €

**Mission Locale**  
**Dispositif « 2<sup>ème</sup> chance » d'Orléans Val de Loire** 170 000 €  
30 000 €

les associations d'appui à l'employabilité 8 400 €

**Ececo** 8 400 €

les associations d'aide à la création d'entreprises : 24 000 €

**Pour une économie solidaire** 15 000 €  
**Planet Adam** 9 000 €

**Soit un montant total de 232 400 €**

- a approuvé les conventions correspondantes,
- a autorisé Monsieur le Président à signer les dites conventions,
- a autorisé Monsieur le Président à solliciter le fonds structurel européen lié à ces opérations.

CS 04 - Insertion par l'activité économique et Plan local pour l'insertion et pour l'emploi - Renouvellement d'une convention de mise à disposition de locaux par la Maison de l'Emploi - Approbation de l'avenant n° 1

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 1 à la convention mise à disposition de locaux entre la Maison de l'Emploi et le service insertion/Plie, ayant pour objet le renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux par la Maison de l'Emploi,

- a autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à signer cet avenant n° 1.



CS 05 - Contrat urbain de cohésion sociale - Avenant n° 15 relatif à la programmation 2013 définitive - Tableau des effectivités 2013 - Avenant n° 16 relatif à la programmation 2014 – Approbation

Le conseil de communauté a :

- a approuvé la programmation 2013 définitive sous forme d'un avenant n° 15,
- a approuvé la programmation 2014 sous forme d'un avenant n° 16,
- a autorisé le Président à signer ces avenants.

CS 06 - Habitat-Logement - Protocole relatif au plan de redressement des Résidences de l'Orléanais- Avenant n° 2 2013-2016 entre les Résidences de l'Orléanais, la Caisse de garantie pour le logement locatif social (CGLLS), l'Etat, la commune d'Orléans et la Communauté d'agglomération Orléans val de Loire – Approbation

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 2 2013-2016 au protocole relatif au plan de redressement à passer entre de l'OPH Les résidences de l'Orléanais, la CGLLS, l'Etat, la commune d'Orléans et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et a autorisé Monsieur le président de la Communauté d'agglomération à signer ledit avenant.

CS 07 - Habitat-Logement - Renouveau urbain - Amélioration du parc immobilier bâti - Plan de sauvegarde de la copropriété de La Prairie à Saint-Jean-de-la-Ruelle - Approbation de la convention de Plan de sauvegarde - Approbation d'une convention de groupement de commande à passer avec la commune de St Jean de la Ruelle pour la mission de suivi-animation du Plan de sauvegarde de la Prairie

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention de Plan de sauvegarde de la copropriété de la Prairie, et autoriser le Président à la signer,
- a approuvé la convention de groupement de commande à passer avec la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle pour le suivi-animation du Plan de sauvegarde de la copropriété de la Prairie et a autorisé le Président à la signer.

CS 08 - Habitat-logement - Maison de l'Habitat - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Maison de l'Habitat au titre de l'année 2014.

Le conseil de communauté a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 44 290 € à l'association « Maison de l'habitat » pour l'année 2014.

CS 09 - Habitat-Logement - Hébergement temporaire - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Accompagnement et hébergement urbain (AHU) au titre de l'année 2014 - Approbation d'une convention annuelle de partenariat

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 € à l'association AHU au titre de l'année 2014,
- a approuvé la convention annuelle de partenariat à passer avec l'AHU,
- a autorisé le Président de la Communauté d'agglomération à signer la convention annuelle de partenariat.



CS 10 - Habitat-Logement - Première programmation locative sociale 2014 des logements - Approbation

Le conseil de communauté :

- a pris acte de la concertation qui a eu lieu avec les partenaires concernant la programmation des financements de logements locatifs sociaux (parc public) pour l'année 2014,
- a approuvé une première liste de la programmation locative sociale pour l'année 2014,
- a autorisé le président à signer le premier avenant relatif à la mise en œuvre de la délégation des aides à la pierre en 2014.

CS 11 - Habitat-Logement - Programme local de l'habitat n° 3 - Rédaction du programme d'actions - Consultation pour choisir un prestataire extérieur.

Le conseil de communauté a autorisé le président à lancer la procédure de consultation pour retenir un prestataire pour accompagner les services de l'agglomération dans la rédaction du programme d'actions.

## **RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

RTES 01 - Recherche, technologie et enseignement supérieur - Association Nékoé - Approbation du versement d'une avance sur la subvention 2014

Le conseil de communauté a approuvé l'attribution à l'association Nékoé d'une avance sur la subvention 2014 d'un montant de 35 000 €.

RTES 02 - Recherche, technologie et enseignement supérieur - Association Orléans Val de Loire Technopole - Approbation du versement d'une avance sur la subvention 2014

Le conseil de communauté a approuvé l'attribution à l'association Orléans Val de Loire Technopole d'une avance sur la subvention 2014 d'un montant de 248 168 €.

RTES 03 - Recherche, technologie et enseignement supérieur - Soutien à l'innovation - Fonctionnement de l'équipe de recherche et d'innovation (ERI) - Attribution d'une subvention à l'université d'Orléans pour l'année 2014

Le conseil de communauté a approuvé l'attribution d'une subvention à hauteur de 135 K€ à l'Université d'Orléans, dans le cadre du fonctionnement de l'ERI, au titre de l'année 2014.

RTES 04 - Recherche, technologie et enseignement supérieur - Transfert de technologies et valorisation de la recherche - Pôle de compétitivité Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux (DREAM) - Attribution d'une subvention de fonctionnement - Approbation d'une convention à passer avec l'association DREAM

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec l'association DREAM ayant pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 14 500 € et a autorisé le président à signer ladite convention.

RTES 05 - Recherche, technologie et enseignement supérieur - Transfert de technologies et valorisation de la recherche - Pôle de compétitivité " Caoutchouc et polymères " - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Élastopôle - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec l'association Élastopôle ayant pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 14 500 € et a autorisé le président à signer ladite convention.



RTES 06 - Recherche, technologie et enseignement supérieur - Transfert de technologies et valorisation de la recherche - Pôle de compétitivité " Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique " - Attribution d'une subvention de fonctionnement - Approbation d'une convention à passer avec l'association S2E2

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec l'association S2E2 ayant pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 14 500 € et a autorisé le président à signer ladite convention.

## **ASSAINISSEMENT**

ASS 01 - Assainissement - Commune d'Orléans - Obligation de raccordement au collecteur d'eaux usées des immeubles situés aux n° 3-5-7-9-11 de la rue du Champ de course - Mise en conformité des raccordements eaux usées - Règlement amiable du litige - Approbation de cinq protocoles transactionnels

Le conseil de communauté :

- a approuvé le principe de la conclusion d'une transaction avec les propriétaires des immeubles situés aux n° 3-5-7-9-11 rue du Champ de course à Orléans ayant pour objet de mettre un terme au litige qui les oppose à la communauté d'agglomération concernant la non-conformité de leur raccordement de leur habitation,

- a approuvé les cinq protocoles transactionnels et a autorisé Monsieur le Président à les signer.

ASS 02 - Assainissement - Commune d'Ormes - Extension du réseau eaux usées et du réseau eaux pluviales du chemin de l'Allée - Approbation d'une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la commune d'Ormes

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la commune d'Ormes pour un montant prévisionnel total de 419 095,00 € HT pour la réalisation des collecteurs eaux usées et eaux pluviales,

- a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique.

ASS 03 - Assainissement - Marché public de services - Entretien des ouvrages d'assainissement - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Approbation du dossier de consultation des entreprises

Le conseil de communauté :

- a décidé de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de services à bons de commande ayant pour objet l'entretien des ouvrages d'assainissement,

- a approuvé le dossier de consultation des entreprises correspondant,

- a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document à cet effet,

ASS 04 - Assainissement - Marché public de fournitures - Acquisition de tampons et de grilles-avaloirs - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Approbation du dossier de consultation des entreprises

Le conseil de communauté :

- a décidé de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de fournitures ayant pour objet l'acquisition de tampons et de grilles-avaloirs en fonte ;

- a approuvé le dossier de consultation des entreprises correspondant,

- a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document à cet effet.



ASS 05 - Assainissement - Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (hameau des Muids) - Facturation, perception et reversement de la redevance d'assainissement au profit de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Convention à passer avec la société Veolia - Approbation

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention à passer avec la société Veolia pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2018, ayant pour objet la facturation, l'encaissement et le reversement du produit de la redevance d'assainissement au profit de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire pour le hameau des Muids sur la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin,

- a autorisé M. le Président à signer ladite convention.

ASS 06 - Assainissement - Redevance d'assainissement - Circonstances particulières - Remise gracieuse de dette - Approbation

Le conseil de communauté a accordé, à titre exceptionnel, une remise gracieuse de dette relative à la redevance d'assainissement d'un montant de 1 636,32 € HT, soit 1 750,86 € TTC, à Monsieur HADDAN Mohamed.

ASS 07 - Assainissement - Redevance d'assainissement - Circonstances particulières - Remise gracieuse de dette - Approbation

Le conseil de communauté a accordé, à titre exceptionnel, une remise gracieuse de dette relative à la redevance d'assainissement d'un montant de 4 043,58 € HT, soit 4 326,63 € TTC à l'association Isambert-Sagesse.

ASS 08 - Assainissement - Redevance d'assainissement - Circonstances particulières - Remise gracieuse de dette - Approbation

Le conseil de communauté a accordé, à titre exceptionnel, une remise gracieuse de dette relative à la redevance d'assainissement d'un montant de 420,30 € HT, soit 449,72 € TTC à Monsieur PIRES Michel.

## **DEPLACEMENTS**

DEP 01 - Déplacements - Travaux de requalification de l'avenue de l'Hôpital et construction d'une nouvelle station de tramway - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la commune d'Orléans

Le conseil de communauté a approuvé la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la commune d'Orléans ayant pour objet la réalisation de travaux avenue de l'Hôpital, et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique.

DEP 02 - Déplacements - Versement transports - Exonération au profit d'associations

Le conseil de communauté a accordé l'exonération du versement transports au bénéfice des associations visées dans la liste annexée à la présente délibération, tant que celles-ci seront en mesure de rapporter la preuve qu'elles remplissent les conditions posées à l'article L. 2333-64 (hors région Ile de France).

DEP 03 - Déplacements - Travaux d'accessibilité ligne B - lancement d'une procédure adaptée

Le conseil de communauté a décidé de lancer une consultation en procédure adaptée en vue de la passation d'un marché public de travaux à bons de commande ayant pour objet la mise en accessibilité de quais de tramway de la ligne B et a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document relatif à cette affaire.



## INFRASTRUCTURES

INF 01 - Infrastructures - Marché public de services - Investigations complémentaires / marquage piquetage / récolement à fouilles ouvertes - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Approbation du dossier de consultation des entreprises

Le conseil de communauté :

- a décidé de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public à bons de commande ayant pour objet des prestations de services concernant la réalisation des missions de détection/ géo-localisation de réseaux, piquetage et/ou marquage au sol et relevé puis récolement des ouvrages souterrains,
- a approuvé le dossier de consultation des entreprises correspondant et a autorisé M. le Président à lancer la procédure et à signer tout document à cet effet.

## RESSOURCES

RESS 01 - Systèmes d'informations - Artère de télécommunication par fibre optique de la ligne A du tramway - Raccordement de la commune d'Olivet - Financement des travaux - Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec la commune d'Olivet

Le conseil de communauté :

- approuvé la convention d'offre de concours à passer avec la commune d'Olivet, ayant pour objet le financement des travaux de raccordement de la mairie à l'artère de télécommunication « multitubulaire » par fibre optique de la ligne A du tramway, pour un montant maximal de 55 000,00 € HT ;
- a autorisé le président à signer ladite convention.

RESS 02 - Systèmes d'informations - Dispositif des biens partagés appliqué aux logiciels - Approbation du règlement-cadre de mise à disposition

Le conseil de communauté a approuvé le règlement-cadre de mise à disposition de logiciels et ses annexes, selon le dispositif des biens partagés.

RESS 03 - Ressources - Dématérialisation du contrôle de légalité - Application ACTES - Convention passée avec le Préfet du Loiret - Extension du champ d'application - Approbation d'un avenant n° 3

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 3 à la convention relative à la dématérialisation du contrôle de légalité passée avec le préfet du Loiret, ayant pour objet d'étendre la dématérialisation des actes transmis au contrôle de légalité aux documents de la commande publique et a autorisé le Président à signer l'avenant correspondant.

RESS 04 - Systèmes d'informations et du Patrimoine durable - Marché public de fournitures courantes et de services - Location et entretien de machines à affranchir - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la commune d'Orléans

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention à passer avec la commune d'Orléans fixant les modalités d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public relatif à la location et à la maintenance de machines à affranchir
- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

RESS 05 - Sans objet



RESS 06 - Ressources humaines - Infrastructures - Compétence création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire - Gestion technique en synergie avec les communes - Approbation d'une convention de mise à disposition individuelle d'agent à passer avec la commune d'Ingré

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention à passer avec la commune d'Ingré, ayant pour objet de mettre un agent de la commune, Monsieur Cédric LEROUX, agent de maîtrise 7<sup>ème</sup> échelon, à la disposition de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire pour un montant estimatif annuel de 6 000 €,
- a autorisé M. le Président à signer ladite convention.

RESS 07 - Ressources humaines - Infrastructures - Compétence création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire - Gestion technique en synergie avec les communes - Approbation d'une convention de mise à disposition individuelle d'agent à passer avec la commune d'Orléans

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention à passer avec la commune d'Orléans, ayant pour objet de mettre un agent de la commune, Madame Lise LEMAIRE-LEROY, technicien principal territorial de 2<sup>nde</sup> classe, à la disposition de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire pour un montant estimatif annuel de 6 900 €, soit décomposé en 4 800 € pour les missions de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement cyclable quartier des Blossières et 2 100 € pour les missions de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement cyclable boulevard Lamartine,
- a autorisé M. le Président à signer ladite convention.

RESS 08 - Ressources humaines - Infrastructures - Compétence création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire - Gestion technique en synergie avec les communes - Approbation d'une convention de mise à disposition individuelle d'agent à passer avec la commune de Fleury-les-Aubrais

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention à passer avec la commune de Fleury-les-Aubrais ayant pour objet de mettre un agent de cette commune, Pascal EDRU, grade ingénieur territorial, 9<sup>ème</sup> échelon, à la disposition de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire pour un montant annuel de 5 100 € représentant 10 % de son temps de travail,
- a autorisé M. le Président à signer ladite convention.

RESS 09 - Ressources humaines - Infrastructures - Compétence création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire - Gestion technique en synergie avec les communes - Approbation d'une convention de mise à disposition individuelle d'agent à passer avec la commune d'Ormes

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention à passer avec la commune d'Ormes ayant pour objet de mettre un agent de cette commune, Magalie LE GALL, technicien territorial principal 2<sup>ème</sup> classe 6<sup>ème</sup> échelon, à la disposition de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire pour un montant annuel de 1 350 € représentant 11% de son temps de travail,
- a autorisé M. le Président à signer ladite convention.



RESS 10 - Ressources humaines - Développement économique - Charte agricole - Partenariat avec la chambre d'agriculture du Loiret - Mise à disposition individuelle d'agent - Renouvellement - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté a approuvé le renouvellement pour une durée d'une année de la convention de mise à disposition à passer avec la Chambre d'agriculture du Loiret et ayant pour objet la mise à disposition d'un agent de la Chambre consulaire, Madame Marie PIGNOUX, auprès de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire pour un montant de d'environ 12 000 euros au titre de l'année 2014, soit 25 % de son temps de travail, pour les missions relatives à la mise en œuvre de la Charte agricole.

RESS 11 - Ressources Humaines - Marché public de services - Formation des agents pour l'obtention du certiphyto - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle, Olivet, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Chécy, Marigny-les-Usages, Saint-Cyr-en-Val et Ingré

Le conseil de communauté a approuvé la convention fixant les modalités du groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public de formation en vue de l'obtention du « certiphyto » à passer avec les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle, Olivet, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Chécy, Marigny-les-Usages, Saint-Cyr-en-Val et Ingré et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

RESS 12 - Ressources humaines - Service de médecine préventive - Convention d'adhésion à passer avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret - Renouvellement - Approbation

Le conseil de communauté a approuvé les termes de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Loiret, pour une durée de trois ans et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

RESS 13 - Ressources humaines - Mise en oeuvre du plan de formation - Convention de participation financière à passer avec le CNFPT - Approbation

Le conseil de communauté a approuvé la convention de participation financière à passer avec le CNFPT pour la mise en œuvre du plan de formation pour l'année 2014, pour un montant de 17 400 € et a autorisé M. le Président à signer ladite convention.

RESS 14 - Ressources humaines - Gestion des carrières et régime indemnitaire - Echelle 6 - Remplacement de l'échelon spécial par un 8ème échelon sans contingentement - Filière technique - Maintien du taux de régime indemnitaire à titre individuel - Approbation

Le conseil de communauté a approuvé le maintien, à titre individuel, aux fonctionnaires titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe dotés actuellement de l'échelon spécial, du taux de référence annuel d'indemnité d'administration et de technicité (IAT) et du montant indemnitaire dont ils bénéficiaient en application des dispositions réglementaires antérieures pour l'échelon spécial devenu l'échelon 8, du fait que ce montant se trouve diminué par l'application de cette nouvelle réglementation.



RESS 15 - Ressources humaines - Emplois permanents et non permanents - Tableau des effectifs - Approbation

Le conseil de communauté :

- a approuvé la mise à jour du tableau des effectifs des agents de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire,
- a approuvé le principe de recrutement de sept personnes dans le cadre d'un CUI-CAE en vue de leur affectation à un emploi de coach et ce pour une durée de six mois.

Fait à Orléans, le **26 FEV. 2014**

Le Président de la Communauté  
d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Eric LEMAIGNEN



**AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE**

**AVIS AU PUBLIC**

*Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'AgglO et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.*

*La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.*